

Les habitants ne proférèrent aucune plainte contre les pêcheurs américains venus aux Iles cet été, et j'ai lieu de croire que tout a été paisible après mon départ.

Le 18 septembre toutes mes affaires étant terminées et ne voyant aucunes goëlettes américaines près des côtes, et considérant qu'il me fallait encore aller au nord, je profitai d'une forte brise du sud-ouest pour donner l'ordre de mettre à la voile et de faire route pour l'anse aux Blancs-Sablons, que nous atteignîmes le 20 au matin.

Je ne trouvai là que 6 vaisseaux jersais, prenant des cargaisons de morue séchée pour les marchés du Brésil et de la Méditerranée.

Il n'y avait pas eu de pêche d'automne à Blancs-Sablons, ni à aucun endroit depuis ce poste en montant jusqu'à Mingan, et, pour comble de malheur, le hareng, qui généralement tous les automnes vient visiter cette partie de nos côtes, n'avait pas encore fait son apparition et la saison était tellement avancée que nous pouvions juger d'avance que cette pêche allait aussi faire défaut, et c'est ce qui est arrivé aussi, de manière que nos pêcheurs privés de ces ressources se trouvaient être dans une position très-critique et ne sachant comment passer les durs mois de l'hiver qui se présentait. Et une chose certaine, c'est que si par hasard la pêche du saumon, qui cette année a été bien meilleure qu'à l'ordinaire, n'était venue en aide à la plupart d'entre eux, plusieurs familles auraient été obligées de laisser la côte, car, ne pouvant avoir à crédit des marchands auxquels elles étaient déjà endettées, elles auraient été forcées de chercher ailleurs les moyens de vivre.

J'ai su depuis, avec plaisir, que le gouvernement avait bien voulu expédier cet automne des provisions de boucherie aux habitants de cette côte. Espérons qu'elles sont arrivées à temps, et que les vaisseaux envoyés pour cet objet ont pu être plus heureux que celui frété en 1866, et ont rendu les provisions en bon ordre et aux endroits désignés.

Un naufrage avait eu lieu dans la baie de Bradore: le bâtiment avait été perdu, mais l'équipage s'était sauvé et la plus grande partie de la cargaison avait pu être amenée à terre.

Pendant mon séjour à Blancs-Sablons je visitai l'Île à Bois, le Petit-Havre, la Longue-Pointe, l'Anse des Dunes et la Baie de Bradore. L'ordre régnait dans tous ces endroits.

Le 22, nous mîmes à la voile et le soir j'étais à Bonne-Espérance, que je visitai ainsi que la baie des Saumons. Pas un seul baril de hareng n'avait été salé dans les postes compris entre la Baie de Bradore et Bonne-Espérance, et la pêche de la morue avait été des plus pauvres: celle du saumon seule avait pu venir en aide à ces populations.

Le 23, je laissais Bonne-Espérance, et le soir j'étais à St.-Augustin, où nous eûmes la bonne chance de pouvoir jeter l'ancre avant la fin du jour et bien nous en fut, car, pendant la nuit, le vent nord-ouest se fit sentir et nous eûmes une tempête qui dura deux jours et deux nuits.

Je rencontrai là M. Kennedy, garde-pêche, qui m'apprit que la pêche du saumon avait été bien meilleure qu'à l'ordinaire et qu'il n'y avait eu aucune contravention à l'acte des pêcheries dans sa division.

Le 26, au matin, nous faisons voile de St. Augustin avec vent nord-est, et je visitai ce jour-là la Baleine de Pacachoo, la Tabatière, la Baie Rouge et la Tête à la Baleine de Meccatina.

À la Tabatière et à la Tête à la Baleine de Meccatina la pêche de la morue avait été assez bonne, mais, tout en ayant du poisson, les pêcheurs craignaient de ne pouvoir l'échanger pour de la farine et des habillements, car sachant bien qu'ils n'auraient pas la visite des trafiquants de la Nouvelle-Ecosse, (car aucun d'eux n'a osé enfreindre la loi de douane, cette année) et que ceux du Canada n'aimaient pas beaucoup à recevoir de la petite morue pour leur farine, ils ne savaient trop que faire et, après tout, semblaient être en aussi mauvaises circonstances que ceux de leur frères qui n'avaient pas pris de morue.

Nous laissâmes le soir du même jour la Tête de la Baleine de Meccatina, et, poussé par un bon vent, nous fîmes route pour Natashquan, où je devais prendre à mon bord les gardes-pêche de Natashquan et de Watsheeshoo, et où nous mouillâmes le 27 au soir.

Le garde-pêche de Natashquan m'ayant informé qu'ayant condamné une certaine personne à l'amende pour contravention à l'acte des pêcheries, celle-ci n'avait point voulu payer; je la fis arrêter et elle paya de suite ce montant.